

**Séance du 06 février 2017**

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
10	14
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 31 janvier 2017	
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 01 février 2017	

L'an deux mil dix-sept, le six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

**Présents :**

Mmes, DEZE Françoise, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie.

MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

**Excusés :** Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica (pouvoir à Cyrille HALLIEN), Mme LAURENT Emmanuelle (pouvoir à Françoise DEZE)

M NION Pierre (pouvoir à Claude BOISDRON).

**Secrétaire de séance :** M. BRODSKY Pierre-Alexandre

**Approbation du compte rendu du 09 janvier 2017 :** Approuvé à l'unanimité après quelques modifications de forme.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

**Délégations communautaires :**

Comités consultatifs de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CC TOVAL): Après avoir présenté les différentes commissions et les thématiques qui y seront traitées, chaque conseiller a pu s'inscrire dans les commissions souhaitées. La composition des comités sera votée au conseil communautaire du 28 février.

Le président de la CC TOVAL a transmis aux Maires un arrêté précisant qu'il renonce à exercer les pouvoirs de police qui incombent aux maires.

**Délégations syndicales :**

**SIACEBA :** Dans le cadre du projet de création d'un circuit pédestre au bord du Changeon, le président du SIACEBA va rencontrer un propriétaire. Monsieur NION a reçu plusieurs réponses aux courriers envoyés et a rencontré des propriétaires.

**SITS :** Madame RUOPPOLO-COUINEAU informe que lors de la dernière réunion, il a été demandé aux communes de provisionner le financement de l'intégralité du coût du transport scolaire (62€/élèves) dans leurs budgets 2017. En effet, les modalités de mise en œuvre de la gratuité annoncée par la région sont encore incertaines.

Les travaux prévus en juin sur le pont de Port Boulet obligeront les bus à emprunter le pont de Langeais pour traverser la Loire. Le ramassage scolaire devra débuter 35 minutes plus tôt.

PNR : La cotisation des communes pour l'année 2017 restera à 1€ par habitant. Les éléments concernant les projets et les données financières 2017 ont été transmis.

### **Commissions municipales :**

Commission cimetièrre : La prochaine réunion de la commission sera organisée le lundi 20 février après midi pour finaliser la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Commission affaires scolaires : Les enfants et les enseignantes apprécient le confort apporté par les nouvelles installations de chauffages des classes.

Le spectacle de la compagnie Spectabilis du 22 janvier a réuni plus d'une centaine de spectateurs, dont de nombreux enfants. Monsieur HALLIEN tient à remercier les enseignantes, l'association de cantine scolaire et son personnel, les membres de la commission ainsi que le PNR, qui a entièrement financé la venue de ce spectacle. L'exposition réalisée par les élèves et présentée en parallèle du spectacle sera mise à disposition du PNR pour les prochaines manifestations avec la troupe.

Monsieur HALLIEN a participé à une réunion en mairie de La Chapelle sur Loire à laquelle était convié les communes accueillant des enfants chapelons au sein de leurs écoles et cantines (Bourgueil, Restigné et Benais). Les conditions financières de l'accueil des enfants chapelons dans les écoles et cantines sont fixées par des conventions. La commune de La Chapelle a souhaité mettre fin à ces conventions car les conditions étaient très disparates d'une commune d'accueil à une autre. La réunion a permis à chacun de présenter les éléments retenus pour le calcul du « reste à charge » par enfant et une nouvelle réunion sera prochainement organisée afin de définir les nouvelles modalités des conventions.

Réunion éco-école : Monsieur HALLIEN interviendra dans chaque classe pour expliquer aux enfants le fonctionnement du chauffage de l'école, le thème de l'année portant sur les énergies.

Les enfants participeront au « défi Eole » et devront concevoir un objet qui s'anime au vent. Ils iront également faire une visite du CNPE de Chinon.

Ils travailleront cette année encore avec le PNR sur le thème de la bio-diversité et principalement de l'ornithologie (fabrication de mangeoires...)

Enfin, comme l'an passé, des points d'apports volontaires de papier seront installés par le SMIPE du 16 au 30 mars sur le parking de l'école. Le poids relevé sera converti en une somme d'argent qui sera reversée à l'école.

Commission urbanisme : Monsieur NION a participé à une réunion sur le thème de l'aménagement des lotissements le 02 février. De nombreuses informations ont été données quant aux procédures et aux règles qui encadrent ces procédures. La commission se réunira le 20 février à 9h afin de traiter les quelques dossiers litigieux sur la commune

Commission vie associative : Madame DEZE a participé à l'assemblée générale du comité des fêtes et informe que le comité réfléchit à maintenir une fête le 1<sup>er</sup> mai.

Les associations seront reçues cette semaine et la semaine prochaine pour faire le bilan des actions 2016, présenter les projets 2017 et déposer leurs demandes de subventions.

Commission fête et cérémonie : La journée de citoyenneté sera organisée le 1<sup>er</sup> avril 2017 à 11 heures.

Commission bois et forêt : Le bois prévu à la coupe s'est vendu.

CCAS : Le projet de questionnaire à destination des personnes de plus de 55 ans a été distribué aux conseillers. Il sera distribué avec le prochain petit courrier.

**01 : D2017-06 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX PRESENTE PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION**

Vote Pour : 13      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Authion a fait parvenir en mairie le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement).

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article L212-6 du Code de l'environnement, il appartient désormais aux communes intéressées de se prononcer.

Madame le maire rappelle l'avis négatif rendu par le Conseil municipal le 08 juillet dernier et les raisons de ce choix. Elle précise les nombreuses avancées qu'a connu ce dossier depuis, notamment les garanties données sur volumes prélevable nécessaires à l'installation de dispositifs antigel par les viticulteurs et la garantie de sortie du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) des cinq communes du Lathan pour qu'elles rejoignent le SIACEBA.

Madame le Maire rappelle enfin le protocole d'accord signé à l'issue de la réunion des élus et des services de l'Etat des départements de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire sous la présidence de Monsieur le Sous-préfet de Chinon le 25 novembre dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux présenté par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Authion.

**02 : D2017-07 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE L'AUTHION**

Vote Pour : 13      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Madame le Maire rappelle le protocole d'accord signé à l'issue de la réunion des élus et des services de l'Etat des départements de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire sous la présidence de Monsieur le Sous-préfet de Chinon le 25 novembre dernier, dans lequel la commune s'engage à soutenir la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du bassin versant de l'Authion.

Madame le Maire précise que cet EPAGE couvrirait l'ensemble du bassin versant de l'Authion et serait donc « à cheval » sur les départements de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire. Il assurerait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la mise en œuvre du SAGE (approuvé par la délibération précédente) et l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AFFIRME SON ATTACHEMENT** à la création d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du bassin versant de l'Authion.

**03 : D2017-08 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER PROPOSE PAR L'ONF POUR 2017 A 2036**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 00      Abstention : 01

Vu les articles L122-7, L212-1, R122-23 et R122-24 du code forestier,

Considérant le projet d'aménagement de la forêt communal de Benais proposé par l'Office National des Forêts qui expose :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par douze voix pour et une abstention :

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement forestier proposé et demande aux services de l'état l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Arrivée de Pierre NION

### Agenda :

09/02 : Goûter des aînés à 16h.

11/02 : Audition à l'école de musique à 17h à La Chapelle.

11/03 : Nuit de la chouette

01/04 : Cérémonie de citoyenneté, accueil des nouveaux habitants, remise des trophées des maisons fleuries

28/05 : Brocante organisée par le comité des fêtes

03/09 : Balade gourmande

Madame TULASNE, nouvelle assistante sociale du service social de la Maison Départemental de la Solidarité de Bourgueil rencontrera les conseillers et les membres du CCAS, vendredi 17 février en fin de matinée.

Le compte administratif sera voté au prochain Conseil et le budget prévisionnel 2017 le 20 mars.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 06 mars 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H 30

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Excusée				Excusée
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée	Excusé	
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	